

Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine
Comité Syndical – Séance du 16 juillet 2018
Délibération 2018_09 Cession de marchés

Le lundi 16 juillet 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine s'est réuni, en séance ordinaire sous la Présidence de M. Renaud LAGRAVE.

Nombre de délégués : 37

Nombre de voix : 89

Présents titulaires (30) :

Mme Christine BOST, M. Claude CARPE, M. Christophe CATHUS, M. Arnaud COLLIGNON, M. Yvon COTTERRE, M. Michel COUZIGOU, M. Véronique DE MAILLARD, M. Gaëtan DE TROGOFF, Mme Brigitte DESVAUX, M. Guy DEWEVRE, M. André DUVIGNAU, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Olivier GEORGIADIS, Mme Anne GÉRARD, M. Michel GERMANEAU, M. Jean-Michel IRATCHET, M. Michel LABARDIN, M. Renaud LAGRAVE, M. Jean-François LARENAUDIE, M. Alain LECOINTE, Mme Claude MELLIER, M. Jacques MIGOZZI, Mme Christine MOEBS, M. Jacques MORISSET, M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Claude SAUBION, M. Alain SOULIÉ, M. Philippe TILLET, M. Bertrand TORTIGUE.

Présents suppléants (3) :

M. Mathieu BERGÉ, M. Michel DUCHÈNE, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU.

Pouvoirs (4) :

M. Gilles BÉGOUT à M. Jacques MIGOZZI, Mme Claire MORY à M. Christian PRADAYROL, M. Frédéric NEVEU à Mme Véronique DE MAILLARD.

Secrétaire de séance :

Mme Anne GÉRARD est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

DÉLIBÉRATION 2018_09 : CESSION DE MARCHÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Considérant la volonté des membres du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine de mettre en commun les moyens et les actions en faveur du développement, de la facilitation et de la promotion des transports en commun et de l'intermodalité,

Considérant les compétences obligatoires du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine, à savoir notamment la mise en place d'un système d'information multimodale à l'attention des usagers et la coordination des services de transport de voyageurs organisés par les autorités organisatrices membres,

Considérant les dispositions législatives et réglementaires actant le caractère de superposition, et non de substitution, des syndicats mixtes intermodaux issus de la loi SRU vis-à-vis des leurs collectivités membres,

Considérant le pilotage par la Région Nouvelle-Aquitaine, en préfiguration à la création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine, des marchés publics relatifs :

- à la création et à l'exploitation d'un « système d'information multimodal régional en Nouvelle-Aquitaine » (marché 2017P000S03308) ;
- d'un « référentiel multimodal régional » (marché 2017P000S1560),

Considérant la possibilité offerte à la Région Nouvelle-Aquitaine de céder lesdits marchés publics au profit du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine, et ce au vu de ses compétences obligatoires,

Considérant qu'il apparait nécessaire pour l'action du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine d'assurer la maîtrise d'ouvrage sur les marchés et conventions concourant à l'accomplissement de ses compétences obligatoires,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **de solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine en vue de la cession des marchés exposés ci-dessus au bénéfice du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine ;**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

**Le Président,
Renaud LAGRAVE,**

